

COMMUNIQUÉ :

Rythmes scolaires, personne n'en veut !

Enseignants, agents territoriaux, parents n'en veulent pas !

Depuis la rentrée, enseignants, parents, animateurs et personnels territoriaux se mobilisent contre le décret de modification des rythmes scolaires, en faisant grève à l'appel de leurs organisations syndicales, en signant des pétitions au ministre pour qu'il abroge son décret ou aux maires pour qu'ils n'appliquent pas le décret.

Dans le département par exemple, à **Aix**, une pétition en direction du maire a recueilli 350 signatures d'enseignants de 45 écoles sur 74 et 500 signatures de parents sur 4 groupes scolaires; à **Arlès**, près de 2000 enseignants, agents territoriaux et parents s'adressent au maire pour qu'il n'applique pas la réforme ; à **Marseille**, les enseignants ont massivement signé pour la suspension immédiate de la réforme et l'abrogation des décrets.

Les maires des **Pennes Mirabeau** et de **Fos sur Mer**, comme 2700 maires au niveau national, ont délibéré en indiquant qu'ils n'appliqueraient pas la réforme à la rentrée.

Devant cette résistance, le nouveau ministre de l'Éducation nationale Hamon a prétendu « assouplir » la réforme des rythmes scolaires avec son décret mais en réalité, **le décret Hamon, poursuit le décret Peillon et va encore plus loin dans la territorialisation-dénationalisation de l'École et la remise en cause de nos statuts.**

Au dernier Conseil Supérieur de l'Éducation (instance consultative) du 5 mai, **aucun syndicat ne s'est prononcé pour le décret.** Passant outre, le Ministre a publié son décret le 8 mai !

La situation à Marseille

Après avoir remis in extremis un emploi du temps au CDEN du **18 avril**, le conseil municipal du **28 avril** a délibéré et demandé un moratoire de la réforme, puis la Mairie a proposé un « Projet Éducatif expérimental MARS'EDUC » avec cours sur 4 jours et activités et aides diverses assurées par des enseignants, des étudiants et des animateurs de 16h30 à 17h30, sans école mercredi.

Le **27 mai**, le recteur publie un communiqué de presse dans lequel il rappelle les termes du décret Hamon et propose, pour Marseille, l'emploi du temps déposé par la mairie lors du CDEN.

Le **12 juin**, le nouveau projet de la mairie (cours le mercredi matin sans cantine mais garderie, activités périscolaires regroupées le vendredi après-midi de 13h30 à 16h30, cours les autres jours jusqu'à 16h30 est annoncé dans la presse.

Le **16 juin**, les écoles reçoivent un mail de Madame D. Casanova, adjointe déléguée aux écoles, demandant aux écoles marseillaises de réunir *en urgence* des conseils d'école pour se prononcer sur deux types d'organisation de la semaine scolaire, dans le cadre du décret Hamon.

Pour le SNUDI FO, enseignants et parents n'ont pas à choisir entre deux projets, tous les deux cadrés par une réforme qu'ils rejettent, ils n'ont pas à se laisser convaincre par les partisans du « moindre mal », de la solution la « moins pire » !

Nul doute que la mairie a déjà choisi son projet et cette pseudo concertation en urgence a pour seul objectif de répondre à la consigne du DASEN et de nous impliquer dans la nouvelle organisation de la semaine !

Force est de constater, qu'après avoir tergiversé, la municipalité a décidé finalement d'appliquer le décret Peillon-Hamon !

A Marseille, comme ailleurs, les personnels restent unis sur les revendications :

► **Suspension immédiate de la réforme !**

► **Abrogation des décrets Peillon-Hamon !**

Le SNUDI-FO informera les écoles de la mobilisation nationale et des suites envisagées pour faire reculer le ministre !